

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF14

présenté par
M. Gaillard, rapporteur

ARTICLE 6

Substituer aux mots : « l'une sera mise en œuvre », les mots : « la première sera présentée au Parlement », et aux mots : « Cette dernière » les mots : « Celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de clarifier la rédaction du présent article.